

Questions orales

LA SANTÉ

LE PROGRAMME DE SOINS DENTAIRES EN SASKATCHEWAN—
DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ DES ENFANTS D'INDIENS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse soit au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, soit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait à l'accessibilité de certains soins dentaires dans le Nord de la Saskatchewan. On les y annonce pour certains enfants entre 3 et 6 ans, à l'exception de ceux qui bénéficient des services de santé fédéraux destinés aux Indiens. Le ministre a-t-il reçu des instances demandant de rendre ces services accessibles à ceux qui tombent actuellement sous le coup des services de santé destinés aux Indiens ou bien le ministre a-t-il entamé des discussions avec la Saskatchewan pour coordonner le programme?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous discutons actuellement la question avec le gouvernement de la Saskatchewan. Notre politique est que le gouvernement de la Saskatchewan devrait s'occuper des Indiens en dehors des réserves alors que mon ministère se chargera de ceux des réserves. Toutefois, je dois dire que j'ai de la difficulté à convaincre le gouvernement de la Saskatchewan d'assumer ses responsabilités dans ce sens.

M. Korchinski: Le ministre nous dirait-il si les Indiens ont présenté des instances au sujet de cette question?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, les Indiens nous ont présenté des instances de temps à autre au sujet des services de santé. Sauf erreur, nous avons eu des discussions à ce sujet avec leurs représentants il y a plusieurs mois.

DEMANDE DE MAJORATION DES CRÉDITS DESTINÉS À LA
RECHERCHE RELATIVE À UN PANCRÉAS ARTIFICIEL
TRANSPLANTABLE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait à une lettre que j'ai reçue du médecin des services de santé du comté de Brant. Le Conseil des recherches médicales a rejeté par trois fois une demande de subvention en vue de la mise au point d'un pancréas artificiel transplantable à l'intention des diabétiques. Un tel appareil aiderait des centaines de milliers de gens partout dans le monde. Le ministre réétudiera-t-il la question et accordera-t-il plus de fonds aux chercheurs de l'Institut Banting Best de Toronto?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, ma réponse à ce sujet doit être très simple. Le Conseil de recherches médicales est un organisme autonome; il détermine le montant et l'attribution des subventions en complète discrétion. Je n'ai ni l'intention ni le pouvoir d'intervenir dans les décisions prises par le Conseil dans l'octroi d'appui à certains projets de recherche. Ces projets de recherche ne sont déterminés pas par les politiciens, mais plutôt par un groupe de chercheurs qui examinent soigneusement chaque projet présenté.

[M. Sharp.]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS AU QUÉBEC—LES MESURES DU
GOUVERNEMENT EN VUE D'UNE SOLUTION

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Étant donné l'intérêt qu'ont manifesté depuis plusieurs semaines les députés des deux côtés de la Chambre, et que le ministre a signalé tantôt qu'un dernier effort se ferait aujourd'hui dans le but de concilier ou de réunir les parties intéressées relativement à la grève des débardeurs, le ministre serait-il en mesure de dire si M. Poirier est toujours le médiateur du gouvernement fédéral, et également, ce qui est fort important pour tous les agriculteurs, pendant combien de temps le gouvernement est disposé à attendre avant de présenter la mesure spéciale dont le ministre a fait état tantôt?

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, je puis assurer le député que M. Poirier est encore le médiateur. Il conviendra que son bon travail au port de Stanley en font l'homme tout indiqué pour cette tâche-ci. Quant à la dernière partie de la question, nous n'avons pas l'intention d'attendre bien longtemps.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En réponse à ma question, hier, le ministre des Transports a signalé que je semblais bien au courant des faits. «Dans la négative», a-t-il poursuivi, «il le saura demain». Comme il n'a rien dit aujourd'hui, puis-je prendre pour acquis que mes données sont justes?

M. l'Orateur: A l'ordre.

● (1500)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COALITIONS

ANNONCE DE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE
D'ENQUÊTE SUR L'INCIDENCE ÉCONOMIQUE DE LA
MONOPOLISATION DES POUVOIRS PAR LES GRANDES
SOCIÉTÉS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ces dernières années les Canadiens ont assisté à des changements toujours plus nombreux dans l'organisation des sociétés du Canada à la suite d'acquisitions, de fusions et d'amalgamations ainsi que du fait de l'expansion de nombreuses sociétés et de l'accroissement de leurs activités.

Dans une économie prospère il est normal que les sociétés deviennent plus importantes, plus fortes et aient plus de moyens; c'est d'ailleurs souhaitable. Cependant s'il faut laisser aux sociétés canadiennes une certaine latitude pour qu'elles continuent à suivre l'évolution exigeante du commerce intérieur et international, il faut cependant que l'évolution des sociétés soit orientée de façon à servir l'intérêt public. On ne doit pas laisser les sociétés du Canada concentrer leurs pouvoirs si cela peut nuire au bon fonctionnement du marché des capitaux et de la finance. Il est de la plus haute importance pour la société canadienne